



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 9 novembre 2023
(OR. en)**

15180/23

**ELARG 78
COWEB 136**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	9 novembre 2023
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2023) 691 final
Objet:	COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Un nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2023) 691 final.

p.j.: COM(2023) 691 final



Bruxelles, le 8.11.2023
COM(2023) 691 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

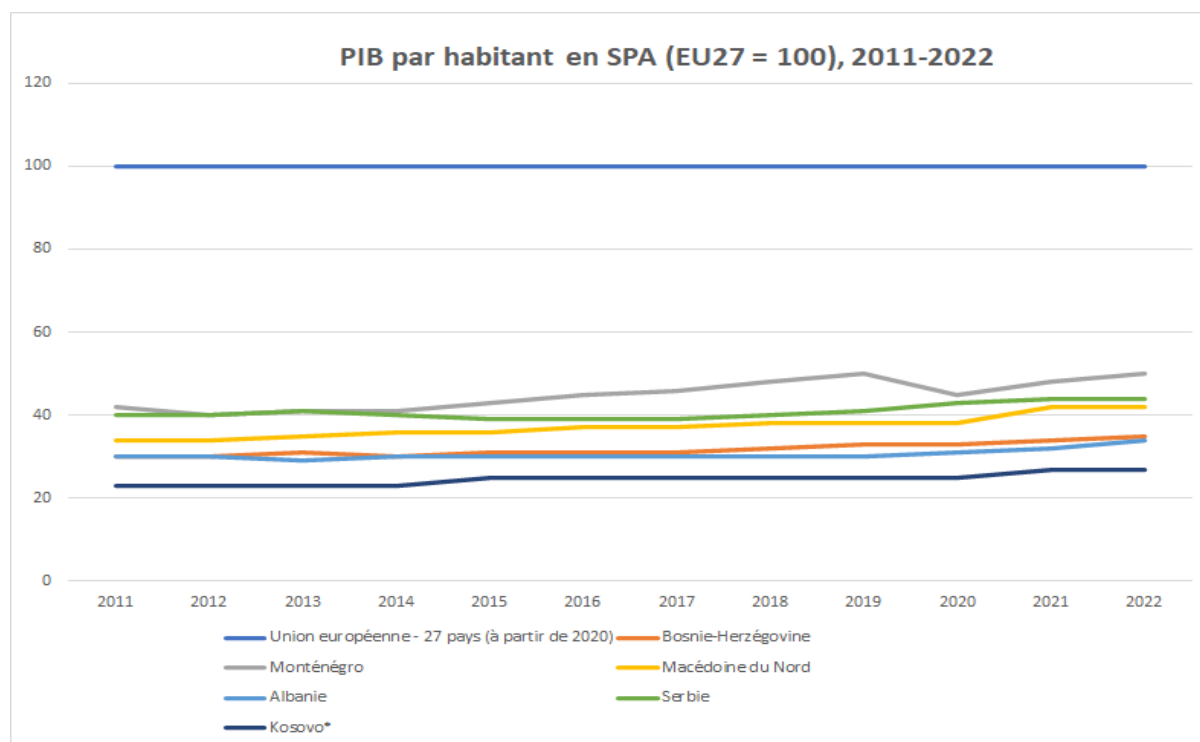
Un nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux

INTRODUCTION

La Commission européenne est fermement convaincue que l'élargissement demeure une politique essentielle de l'Union européenne et, en particulier, que l'adhésion pleine et entière des Balkans occidentaux à l'UE est dans l'intérêt même de cette dernière sur les plans politique, sécuritaire et économique.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine illustre une fois de plus la nécessité d'un investissement géostratégique sans faille dans une Europe stable, forte et unie. La guerre a eu un impact considérable sur nos partenaires des Balkans occidentaux, en exerçant une pression supplémentaire sur leurs économies et leurs sociétés et en engendrant des risques pour leur stabilité. La nécessité de les rapprocher de l'UE et d'accélérer leur processus d'adhésion, sur la base des réformes liées à l'UE menées dans ces pays, n'a jamais été plus évidente qu'aujourd'hui. Une majorité de citoyens des Balkans occidentaux pensent que l'adhésion de leur pays à l'UE serait une bonne chose¹. À cet égard, le nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux sera l'occasion d'accroître encore la visibilité et la notoriété du soutien de l'UE à la région, en renforçant le dialogue avec les publics locaux.

La convergence économique est un élément essentiel pour rapprocher les pays des Balkans occidentaux de l'UE. À l'heure actuelle, le niveau et la vitesse de convergence entre les partenaires des Balkans occidentaux et l'Union ne sont pas satisfaisants², tant dans les processus de réforme que sur le plan de la convergence socio-économique, et freinent les progrès des partenaires sur la voie de l'UE. Par conséquent, il est nécessaire de relancer et d'encourager les préparatifs des Balkans occidentaux à leur adhésion à l'UE en mettant en avant certains de ses avantages, plus particulièrement avec des moyens qui seront ressentis directement par les citoyens des pays des Balkans occidentaux. L'objectif devrait être de permettre aux partenaires d'intensifier les réformes et les investissements afin d'accélérer considérablement le rythme du processus d'élargissement et la croissance de leurs économies.



* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

¹ Eurobaromètre standard 99 – Printemps 2023.

² Eurostat et Banque mondiale.

À cet effet, la Commission propose un **nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux**, fondé sur quatre piliers, qui vise à:

- 1) **renforcer l'intégration économique avec le marché unique de l'Union européenne**, pour autant que les Balkans occidentaux s'alignent sur les règles du marché unique et ouvrent simultanément les secteurs et domaines concernés à tous leurs voisins, conformément au marché commun régional;
- 2) **stimuler l'intégration économique dans les Balkans occidentaux par l'intermédiaire du marché commun régional**³, sur la base des règles et normes de l'UE, ce qui pourrait potentiellement représenter une croissance de 10 %⁴ de leurs économies;
- 3) **accélérer les réformes fondamentales**, y compris dans l'ensemble des «fondamentaux»⁵, qui soutiennent les Balkans occidentaux sur la voie de l'adhésion à l'UE, améliorent la croissance économique durable, notamment en attirant des investissements étrangers, et renforcent la stabilité régionale;
- 4) **accroître l'assistance financière à l'appui des réformes au moyen d'une facilité pour les réformes et la croissance destinée aux Balkans occidentaux**, un nouvel instrument d'un montant de 6 milliards d'EUR en soutien non remboursable et en soutien sous forme de prêts, les paiements étant subordonnés à la réalisation des réformes fondamentales, et en particulier de réformes socio-économiques spécifiques, par les partenaires des Balkans occidentaux⁶.

La convergence économique est un bienfait important de l'adhésion à l'UE. Les effets positifs de l'intégration avec le marché unique de l'UE sur le PIB et les niveaux de revenus d'un pays, conjugués aux effets de la politique de cohésion de l'Union, ont été clairement démontrés par le passé. Cela nécessite des investissements dans la modernisation des économies, ainsi que dans les infrastructures, pour lesquels une aide financière supplémentaire est nécessaire. Dans le même temps, des réformes fondamentales, notamment celles visant à renforcer l'état de droit et les droits fondamentaux, sont indispensables pour exploiter les avantages de l'intégration et créer un environnement favorable de nature à attirer les investissements privés et à générer une croissance économique durable tout en réduisant les émissions. La mise en place d'une économie moderne, dynamique et décarbonée, offrant de meilleures possibilités d'emploi, réduira également l'incitation à émigrer.

Ce nouveau plan de croissance s'appuie sur la méthodologie existante en matière d'élargissement⁷ et crée un ensemble de mesures qui se renforcent mutuellement et qui multiplieront les bénéfices potentiels de chaque mesure. Il prévoit également un nombre accru d'incitations et une exploitation des avantages de l'intégration avant l'adhésion à l'UE, l'objectif étant ainsi d'accélérer les négociations d'adhésion.

³ Le marché commun régional (MCR) est une initiative approuvée par les dirigeants des six partenaires des Balkans occidentaux lors du sommet du processus de Berlin qui s'est tenu à Sofia en 2020. Le MCR et le plan d'action qui y est associé visent à intégrer les quatre libertés de circulation (biens, services, capitaux et travailleurs) dans la région.

⁴ Gomez Ortiz Maria Del Mar; Zarate Vasquez, Roman David; Taglioni, Daria. *The Economic Effects of Market Integration in the Western Balkans (English)*. Policy Research working paper; n° WPS 10491 Washington, D.C. : World Bank Group: <http://documents.worldbank.org/curated/en/099544006202322289/IDU062c50b5106fe8046d1080530898bbe45d6fa>

⁵ Conformément à la communication intitulée «Renforcer le processus d'adhésion – Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux», COM(2020) 57, l'ensemble des «fondamentaux» comprend: le chapitre 23 – Appareil judiciaire et droits fondamentaux, le chapitre 24 – Justice, liberté et sécurité, critères économiques, fonctionnement des institutions démocratiques, réforme de l'administration publique, le chapitre 5 – Marchés publics, le chapitre 18 – Statistiques et le chapitre 32 – Contrôle financier.

⁶ Dans sa proposition de révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 [COM(2023) 337 final], la Commission a proposé un montant supplémentaire de 2 milliards d'EUR pour les Balkans occidentaux. Les 4 milliards d'EUR seraient octroyés sous la forme de prêts préférentiels.

⁷ COM(2020) 57 final.

Enfin, afin de garantir des conditions de concurrence équitables entre les pays concernés par l'élargissement, il ajoute progressivement pour les Balkans occidentaux d'autres possibilités s'ajoutant à celles offertes par les accords de stabilisation et d'association (ASA) existants. Il est aujourd'hui essentiel d'avancer rapidement et l'objectif est de faire en sorte que le plan de croissance commence à faire une réelle différence dès l'année prochaine.

Le plan de croissance est sans préjudice des processus d'adhésion en cours et des conditions spécifiques fixées dans ce contexte, notamment pour les fondamentaux. Il alimentera néanmoins ce processus en incitant les pays à accélérer l'adoption et la mise en œuvre de l'acquis. En mettant fortement l'accent sur l'intégration dans la région des Balkans occidentaux, le plan devrait en outre aider les pays à se concentrer sur leur avenir commun en tant que membres de l'UE et à surmonter les difficultés bilatérales qui, malheureusement, freinent la région et lui font perdre trop d'énergie.

1) Renforcer l'intégration économique avec le marché unique de l'Union européenne

L'intégration avec le marché unique de l'UE a été le principal moteur de croissance économique pour tous les pays qui ont adhéré à l'Union. Pour les pays en voie d'adhésion à l'UE, une association plus étroite avec le marché unique européen apporterait des avantages que leurs citoyens pourraient ressentir directement.

Offrir aux Balkans occidentaux davantage de possibilités de resserrer leurs liens avec le marché unique de l'UE est une raison d'être du plan de croissance. L'objectif est de rapprocher les économies du marché unique une fois que le niveau de préparation nécessaire a été atteint.

Dans le cadre de ce plan de croissance, la Commission a recensé sept premiers domaines prioritaires qui pourraient constituer une offre de l'UE aux Balkans occidentaux. Une telle intégration apporterait des avantages économiques substantiels à la région et garantirait des conditions de concurrence équitables entre les pays de l'élargissement.

L'achèvement des travaux en faveur desquels les six partenaires se sont engagés dans le cadre du marché commun régional sera une condition préalable nécessaire à une intégration plus étroite avec le marché unique. L'offre concernant les sept domaines prioritaires est fondée sur le mérite tout en étant conditionnée par un alignement préalable sur l'acquis de l'UE dans chaque domaine particulier, y compris la mise en place des infrastructures et des institutions opérationnelles nécessaires. Aucun partenaire des Balkans occidentaux ne peut bloquer l'accès des cinq autres au marché unique de l'UE.

Ces actions prioritaires peuvent être mises en œuvre à l'aide de la base juridique existante des accords de stabilisation et d'association (ASA), au moyen d'accords complémentaires ciblés ou, au besoin, par une modification des traités existants de la Communauté des transports et de la Communauté de l'énergie.

**L'offre faite aux Balkans occidentaux⁸:
7 actions prioritaires pour une intégration dans le marché unique de l'UE**

1. Libre circulation des biens:

- (i) *accords en matière d'évaluation de la conformité* visant à libérer le potentiel du marché unique pour les biens fabriqués dans les Balkans occidentaux à la suite de l'alignement sur l'acquis horizontal pertinent de l'UE en matière de produits;
- (ii) *accord de coopération douanière et fiscale amélioré* en vue de rationaliser les procédures douanières et de réduire les temps d'attente aux frontières, au moyen de mesures comprenant l'échange préalable d'informations, la reconnaissance mutuelle des opérateurs

⁸ La mise en œuvre des actions prioritaires et des autres propositions de la communication sera soumise aux procédures applicables prévues par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

économiques agréés fondée sur le mérite, une coopération plus étroite dans la mise en place des guichets uniques nationaux des partenaires et une mise en œuvre plus rapide de l'acquis en matière de fiscalité indirecte;

- (iii) la participation de tous les partenaires des Balkans occidentaux à la *convention relative à un régime de transit commun*.

Le point i) nécessite des accords fondés sur les dispositions existantes des ASA; le point ii) se composerait d'accords complétant les ASA et s'appuierait sur les travaux existants dans le marché commun régional où les partenaires des Balkans occidentaux s'intègrent entre eux sur la base des règles de l'UE; le point iii) nécessite une adhésion à une convention existante. Il sera attendu des partenaires des Balkans occidentaux qu'ils soutiennent toutes les candidatures internes à la région.

2. Libre circulation des services et des travailleurs:

- (i) pour les services liés au *commerce électronique*, y compris les *services de livraison de colis*⁹, les *services touristiques* et d'autres activités pour lesquels un accord a été conclu à l'intérieur du marché commun régional;
- (ii) la *reconnaissance des compétences et qualifications* entre l'UE et les Balkans occidentaux, y compris les qualifications professionnelles. Sur la base des quatre accords de mobilité novateurs conclus dans le cadre du marché commun régional¹⁰ grâce à une coopération renforcée, à l'échange d'informations et à l'utilisation d'outils de transparence - tels que le cadre européen des certifications (CEC) - afin de faciliter une reconnaissance plus rapide et plus efficace des compétences et des qualifications. Action reposant en particulier sur la promotion d'une mise en œuvre effective, par les États membres pour les pays des Balkans occidentaux, de la prochaine recommandation de la Commission sur la reconnaissance des qualifications des ressortissants de pays tiers¹¹.

En ce qui concerne le point i), il serait fait appel aux bases juridiques existantes des ASA une fois que les conditions fondées sur le mérite, y compris l'alignement et la mise en œuvre de l'acquis pertinent de l'UE, seraient remplies.

3. Accès à l'espace unique de paiements en euros (SEPA):

réduire le coût des paiements transfrontières au bénéfice des consommateurs et des entreprises stimulera le commerce transfrontière. Dans le cadre des travaux portant sur le marché commun régional, les Balkans occidentaux mettent collectivement en place la législation nationale requise par le Conseil européen des paiements pour participer au SEPA. La Commission européenne **continuera d'aider les pays des Balkans occidentaux** à s'aligner sur la législation pertinente de l'UE et à préparer leur candidature d'adhésion au SEPA.

4. Facilitation du transport par route:

- (i) aider les pays des Balkans occidentaux à intégrer leur transport routier dans la région en adoptant l'acquis de l'UE en la matière;

⁹ Sur la base de l'initiative existante au sein de l'ALECE en matière de services de livraison de colis et conformément au règlement (UE) 2018/644 relatif aux services de livraison transfrontière de colis.

¹⁰ Reconnaissance des qualifications professionnelles des médecins, des docteurs en médecine dentaire et des architectes dans le contexte de l'ALECE; reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur; reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des infirmiers, des vétérinaires, des pharmaciens et des sages-femmes; et libre circulation avec une carte d'identité dans les Balkans occidentaux.

¹¹ Adoption prévue le 15 novembre 2023.

- (ii) en parallèle, s'efforcer d'octroyer aux partenaires des Balkans occidentaux l'accès aux systèmes d'information pertinents de l'UE (IMI, ERRU) et envisager de faciliter davantage les opérations de transport bilatérales, au moyen d'un accord distinct complétant les ASA.

Ces deux actions devraient accélérer l'adoption de l'acquis de l'UE dans le domaine du transport routier, apporter des avantages économiques substantiels et conduire progressivement à une plus grande intégration dans le domaine du transport routier.

5. Intégration et décarbonation des marchés de l'énergie:

action s'appuyant sur les travaux existants au sein de la Communauté de l'énergie pour intégrer le marché de l'électricité dans la région avec celui de l'UE et ouvrir la possibilité d'intégrer d'autres marchés de l'énergie. Pour ce faire, il faudra prendre en compte la nécessité d'un prix du carbone équivalent au prix du carbone du système d'échange de quotas d'émission de l'UE ou l'application du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières afin de permettre la poursuite du couplage des marchés de l'électricité à partir de 2030.

Le traité instituant la Communauté de l'énergie sera mis en œuvre pour y parvenir.

6. Marché unique numérique:

- (i) faciliter l'extension de la couverture de l'actuel *accord volontaire d'itinérance* chez les opérateurs de télécommunications¹²; il s'agirait d'une mesure intermédiaire préalable au point ii) ci-dessous;
- (ii) offrir une sécurité juridique aux utilisateurs et aux opérateurs cherchant des solutions pour parvenir à un accord d'itinérance à long terme visant à inclure les Balkans occidentaux dans la zone d'itinérance aux frais nationaux de l'UE, dans le plein respect des engagements de l'Union européenne en matière de commerce international;
- (iii) étendre aux Balkans occidentaux les règles en matière de lutte contre le *blocage géographique injustifié* et d'autres formes de discrimination fondées sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement du client;
- (iv) intégrer la région dans les *services de confiance de l'UE* une fois que les législations nationales seront conformes à l'identification électronique, à l'authentification et aux services de confiance (eIDAS). Une mesure intermédiaire consisterait à mettre en place un portefeuille régional d'identité numérique («portefeuille d'identité numérique des Balkans») aligné sur celui de l'UE et respectant exactement les mêmes spécifications techniques;
- (v) renforcer les *liens en matière de cybersécurité* en permettant l'association des pays des Balkans occidentaux au pilier «cybersécurité» du programme pour une Europe numérique, en envisageant dans un premier temps leur accès à la réserve de cybersécurité au titre du règlement sur la cybersolidarité¹³; promouvoir une mise en œuvre globale de la boîte à outils de l'UE pour la cybersécurité de la 5G par tous les partenaires des Balkans occidentaux;
- (vi) renforcer l'*interopérabilité* transfrontière au moyen de cadres d'interopérabilité nationaux pleinement alignés sur le cadre d'interopérabilité européen en tant que base pour des services publics numériques interopérables, centrés sur l'humain.

Le point i) se fonde sur les accords volontaires existants, tandis que les points ii) à iv) nécessiteraient une solution juridique viable (par exemple, une modification des ASA). Le point

¹² <https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/system/files/2022-12/eu-wb-roaming-declaration.pdf>

¹³ Le règlement sur la cybersécurité est une proposition de la Commission qui n'a pas encore été adoptée par les colégislateurs.

v) nécessitera une modification de l'accord d'association existant avec le programme pour une Europe numérique.

7. Intégration dans les chaînes d'approvisionnement industrielles:

- (i) mettre en place des partenariats stratégiques sur les chaînes de valeur des matières premières durables, après une première phase axée sur la sélection de projets industriels communs concrets;
- (ii) mettre en place des partenariats stratégiques pour la sécurité de l'approvisionnement en médicaments critiques.

La mise en place des partenariats stratégiques sur les chaînes de valeur des matières premières durables reposera sur: la sélection et la mise en œuvre de projets communs dans le domaine des matières premières durables et des batteries qui couvrent toutes les étapes des chaînes de valeur, à savoir l'exploration, l'extraction, la transformation/la fabrication et le recyclage; et un soutien aux entreprises et organisations des Balkans occidentaux pour qu'elles adhèrent à l'alliance de l'UE pour les matières premières et à l'alliance pour les batteries¹⁴. une coopération plus étroite en matière de recherche et d'innovation, un renforcement des capacités grâce, par exemple, à une facilitation de l'accès des pays des Balkans occidentaux à l'académie des compétences de l'alliance européenne pour les batteries et à l'académie des matières premières, tandis que le point iii) impliquera l'extension des partenariats stratégiques internationaux de l'UE pour la production de médicaments critiques et de principes pharmaceutiques actifs.

Ces domaines prioritaires intègrent les consultations menées avec les parties prenantes dans toute la région¹⁵ et sont en lien direct avec les travaux en cours pour la mise en œuvre du marché commun régional.

La Commission a l'intention de proposer des modifications aux ASA afin d'introduire un mécanisme qui permettrait aux instances mises en place dans leur cadre d'étendre les droits et obligations de l'acquis de l'UE aux Balkans occidentaux, dès que les conditions seront remplies. Ce mécanisme permettrait aux institutions mises en place dans le cadre des ASA d'adopter des annexes contenant une liste de législations relatives au marché unique («acquis») dans des domaines spécifiques qui seraient transposées dans la législation nationale, ainsi que des règles en matière de suivi. Une fois que la Commission aura déterminé que l'acquis est aligné et que les règles seront effectivement mises en œuvre – et conclu également à l'absence de risques significatifs pour des conditions de concurrence équitables dans le marché unique de l'UE (par exemple, grâce à un degré suffisant de contrôle des pratiques anticoncurrentielles, des concentrations et des aides d'État, selon le cas), les institutions mises en place dans le cadre des ASA pourraient décider d'accorder un traitement de marché intérieur réciproque dans le domaine concerné. Outre l'accès au marché unique, le fait d'adopter et de mettre en œuvre l'acquis de cette manière aurait également un effet positif sur la trajectoire d'adhésion.

Avec cette approche, les ASA pourraient offrir une extension progressive à des domaines spécifiques de l'acquis, en particulier à ceux spécifiquement liés au marché unique, tels que les mesures sanitaires et phytosanitaires et les droits de propriété intellectuelle. Au moment d'examiner les secteurs à intégrer, la priorité serait accordée aux domaines dans lesquels des mesures concrètes ont été prises dans le cadre du marché commun régional.

¹⁴ Les deux alliances sont coordonnées par deux communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

¹⁵ Des consultations ont eu lieu au niveau politique et au niveau des experts avec toute une série de parties prenantes. Des discussions techniques se sont tenues avec les administrations nationales, des entreprises de la région ont été consultées dans le cadre d'un dialogue avec le forum d'investissement de la Chambre des six pays des Balkans occidentaux et des consultations ont eu lieu avec des organisations régionales, l'ALECE, le Conseil de coopération régionale, la Communauté des transports et la Communauté de l'énergie.

En outre, afin de soutenir directement les sept actions prioritaires et, plus généralement, de veiller à ce que leur potentiel soit pleinement exploité, la Commission européenne propose une série de mesures complémentaires.

Au minimum, tous les pays des Balkans occidentaux devraient participer pleinement aux programmes concernés de l'UE, notamment le programme relatif au marché unique, les programmes Douane et Fiscalis, le programme pour une Europe numérique et Horizon Europe (y compris en envisageant une extension de ses missions «Villes neutres pour le climat et intelligentes» et «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique»). Une participation la plus large possible aux groupes d'experts de la Commission, respectant les règles de l'UE, sera encouragée, car il s'agit d'un moyen important pour acquérir des connaissances pratiques sur la mise en œuvre effective de l'acquis. Les pays des Balkans occidentaux pourraient bénéficier des mesures prévues dans la communication de la Commission intitulée «Renforcer l'espace administratif européen (ComPAct)», afin de contribuer à l'amélioration des administrations publiques.

Le potentiel d'intégration accrue des Balkans occidentaux dans les différents domaines du marché unique sera soutenu par un renforcement des liens avec l'UE sur le plan des infrastructures. Le cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (CIBO) est prêt à intensifier son soutien pour mettre en place les infrastructures nécessaires qui sont définies dans le plan économique et d'investissement¹⁶ mettant en œuvre la stratégie «Global Gateway» dans les Balkans occidentaux et qui sont étroitement liées aux réseaux transeuropéens. La mise en œuvre des différents programmes de réformes (voir point 3 ci-dessous) sera essentielle à cet effet. Les travaux se poursuivront également dans le domaine du développement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) afin d'améliorer la connectivité entre les Balkans occidentaux et l'UE, de soutenir l'intégration dans le marché unique de l'Union et de promouvoir un système de transport plus durable.

2) Renforcer l'intégration économique régionale par l'intermédiaire du marché commun régional

La région des Balkans occidentaux est confrontée à un défi économique majeur en raison de l'attractivité limitée qu'elle exerce sur les investisseurs: elle est composée de petits marchés fragmentés et le manque de perspectives entraîne une émigration à grande échelle. Lors du sommet du processus de Berlin qui s'est tenu en 2020, la région a décidé que l'intégration au niveau régional, par l'intermédiaire d'un marché commun régional, serait l'une des principales approches devant permettre de relever ces défis.

Le plan d'action relatif au marché commun régional¹⁷ présente un vaste programme d'actions fondées sur les règles et normes de l'UE, visant à établir les quatre libertés de circulation dans les Balkans occidentaux: la libre circulation des biens, de certains services, des capitaux et des travailleurs. Il est assorti d'un programme dans le domaine de l'environnement et d'un programme numérique et en matière d'innovation pour la région. Si le volet technique a considérablement progressé, la plupart des résultats se font encore attendre, en partie en raison de blocages politiques dans le processus décisionnel, en partie en raison de la lenteur de la mise en œuvre, dont il convient d'accélérer le rythme de manière drastique.

Le développement d'un marché commun régional est crucial pour deux raisons. Premièrement, parce qu'il est essentiel de libérer le potentiel économique de la région, de créer des opportunités tant pour les entreprises que pour les travailleurs nationaux et de faire des Balkans occidentaux un lieu plus attrayant pour les investisseurs européens. On estime que les économies des pays de la région pourraient

¹⁶ Plan économique et d'investissement https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1811

¹⁷ Marché commun régional https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/policy-highlights/common-regional-market_fr.

enregistrer une croissance de 10 % grâce au marché commun régional¹⁸. Deuxièmement, parce qu'un tel marché repose sur l'adoption et la mise en œuvre des normes de l'UE.

Le marché commun régional sert donc de tremplin vers le marché unique de l'UE dans de nombreux secteurs; il permet aussi de progresser sur la voie des négociations d'adhésion et, dans le même temps, de recueillir rapidement des avantages économiques. Une intégration économique plus étroite avec l'UE va de pair avec l'édification d'un marché commun régional. Dans le cadre du présent plan de croissance, les pays des Balkans occidentaux sont **invités à réaffirmer leur engagement à mettre pleinement en œuvre le plan d'action relatif au marché commun régional**.

L'UE offrira à la région de vastes possibilités d'intégration dans son marché unique seulement si celle-ci tient ses engagements à l'égard de l'intégration économique régionale. Les partenaires dont la volonté de mettre en œuvre le marché commun régional n'est pas pleine et entière, ou qui entravent la mise en œuvre du plan d'action pour le marché commun régional, ne peuvent s'attendre à bénéficier du plan de croissance en ce qui concerne les possibilités d'intégration dans le marché unique (premier pilier).

L'accord de libre-échange centre-européen¹⁹ est le principal mécanisme de gouvernance pour la gestion du marché commun régional. Son bon fonctionnement est donc essentiel. À ce titre, il convient d'accélérer les importants travaux en cours, notamment dans les domaines suivants:

- facilitation des échanges grâce à une reconnaissance régionale accrue des normes et de la certification (sur la base des règles de l'UE);
- réduction des effets négatifs des mesures non tarifaires;
- ouverture du secteur des services, en particulier du nouveau domaine qu'est le commerce électronique;
- facilitation de la circulation des travailleurs grâce à la reconnaissance mutuelle des qualifications universitaires et professionnelles.

L'une des grandes réussites du marché commun régional a été la mise en place de points de passage via des voies réservées aux frontières de la région. Grâce à l'échange des données douanières préalablement à l'arrivée des marchandises aux points de passage, les temps de transit des marchandises sont considérablement réduits. On estime qu'une réduction de trois heures des temps d'attente équivaut à une réduction de 2 % des tarifs²⁰. Ce succès au sein de la région a conduit à la mise en place de «voies réservées» (Green Lanes, aux frontières terrestres) et de «voies bleues» (Blue Lanes, aux frontières maritimes) entre la région et certains États membres de l'UE. C'est là un exemple de la manière dont le renforcement de la coopération douanière peut stimuler l'activité économique entre la région et l'UE.

Des avancées dans nombre de secteurs d'activité au sein du marché commun régional pourraient ouvrir la voie à une intégration plus étroite avec le marché unique. La région pourrait par exemple être associée aux systèmes de l'UE relatifs à la protection des consommateurs et à la surveillance des marchés, ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des qualifications universitaires et professionnelles, et tous les partenaires de la région pourraient participer au Comité européen de normalisation (CEN) et au Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). Une telle intégration nécessite la mise en place des institutions et pratiques nécessaires, par exemple par l'intermédiaire de l'«Académie du marché unique», pour garantir un parfait alignement des systèmes nationaux sur ceux de l'UE.

En ce qui concerne l'avenir, **un plan d'action ambitieux appelé à succéder à l'actuel plan d'action pour le marché commun régional doit être élaboré avant l'expiration, en 2024, du plan actuel**. Il convient que le nouveau plan d'action intègre les possibilités offertes par le présent plan de croissance et reflète pleinement le programme dans le domaine de l'environnement et le programme numérique et

¹⁸ Voir note de bas de page 4.

¹⁹ L'accord de libre-échange centre-européen (ALECE) de 2006 réunit les six pays des Balkans occidentaux et la Moldavie au sein d'une zone économique régionale dans le but de libéraliser les échanges de biens et de services à l'intérieur de la région. Les travaux de l'ALECE ont été intégrés dans le plan d'action du MCR en 2020.

²⁰ Voir note de bas de page 4.

en matière d'innovation pour la région. Pour garantir la pérennité du marché commun régional et préparer le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, il convient que le plan d'action contienne les éléments requis pour permettre aux Balkans occidentaux de progresser sur la voie de la décarbonation.

3) Accélérer les réformes fondamentales

L'expérience tirée des cycles d'élargissement qui se sont succédé a montré qu'une intégration plus étroite avec le marché unique de l'UE et un soutien financier ciblé ne suffisent pas pour permettre une convergence socio-économique accélérée. Des réformes profondes, y compris en ce qui concerne l'ensemble des «fondamentaux», sont nécessaires pour garantir un succès durable. Elles sont essentielles pour permettre aux pays candidats de progresser sur la voie de l'adhésion à l'UE, de créer des entreprises compétitives et durables susceptibles d'attirer des investissements privés, et pour que leurs économies puissent faire face à la pression concurrentielle du marché unique. Par ailleurs, l'accélération des réformes fondamentales dans ces pays aura également une incidence positive sur le rythme de leur progression sur la voie de l'adhésion à l'UE.

Dans le cadre du plan de croissance, chaque partenaire des Balkans occidentaux sera invité à élaborer un **programme de réformes** sur la base des recommandations existantes, notamment celles du paquet «élargissement» annuel, et des conclusions du dialogue économique et financier, tirées des programmes de réforme économique (PRE) des pays. Le programme sera élaboré en concertation avec la Commission, évalué et adopté par elle.

Le programme de réformes prévoira un ensemble limité de réformes prioritaires, décomposé en étapes qualitatives et quantitatives, et les **paiements** seront **subordonnés** à leur réalisation, c'est-à-dire qu'une fois accomplies, les réformes déclencheront le déblocage de fonds au titre de la nouvelle facilité pour les réformes et la croissance, selon un calendrier prédéfini. Les paiements seront **conditionnés à des réformes socio-économiques spécifiques** visant à libérer le potentiel de croissance national et régional, ainsi qu'à des **réformes spécifiques en ce qui concerne les valeurs fondamentales liées au processus d'élargissement**, notamment l'état de droit, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La stabilité macrofinancière, la bonne gestion des finances publiques, la transparence et le contrôle du budget sont des conditions générales préalables qui doivent être remplies avant tout déblocage de fonds. Une autre condition préalable à tout paiement devrait être la détermination de la Serbie et du Kosovo à concrétiser la normalisation de leurs relations de manière à mettre en œuvre intégralement toutes les obligations respectives qui leur incombent découlant de l'accord sur la voie de la normalisation et de l'annexe relative à sa mise en œuvre, ainsi que de tous les accords de dialogue passés, et engagent des négociations sur l'accord global de normalisation de leurs relations. Les décaissements ne seront toutefois pas subordonnés à la mise en place des modifications qu'il est proposé d'apporter aux ASA (à savoir la mise en œuvre des sept actions prioritaires).

Le programme de réformes constituera un élément déterminant du plan de croissance: sa mise en œuvre est une condition préalable pour pouvoir accéder aux possibilités offertes par le marché unique et en bénéficier pleinement; elle déclenchera les décaissements au titre de la facilité pour les réformes et la croissance et, dans le même temps, permettra aux pays de se rapprocher des critères à remplir en vue d'une adhésion à l'UE.

4) Soutenir la convergence grâce à une assistance financière accrue: la nouvelle facilité pour les réformes et la croissance destinée aux Balkans occidentaux

La nouvelle facilité pour les réformes et la croissance (ci-après la «facilité») destiné aux Balkans occidentaux apportera un soutien essentiel à la mise en œuvre du nouveau plan de croissance et de ses quatre piliers, grâce à une **assistance financière considérablement accrue**. Les paiements seront soumis à des conditions strictes en ce qui concerne les réformes essentielles définies dans le programme de réformes.

La facilité proposée couvrira la période 2024-2027. Elle devrait fournir une aide financière sous la forme d'une **aide non remboursable** (à hauteur de 2 milliards d'EUR maximum) et de **prêts** (à hauteur de 4 milliards d'EUR maximum) par des versements directs aux budgets nationaux, ou au moyen d'un financement sous la forme de capital-investissement par l'intermédiaire du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (CIBO).

La facilité constituera la clé de voûte du plan de croissance: elle permettra un accroissement conséquent de l'aide financière sur la base d'un programme de réformes ambitieux axé sur les réformes socio-économiques nécessaires couplées à des réformes fondamentales, notamment en matière d'état de droit et de droits fondamentaux. Elle reposera sur des conditions strictes, le mécanisme de paiement étant subordonné à la mise en place des réformes clés, sur la base des recommandations du dernier paquet «Élargissement» de la Commission²¹. Une telle approche nécessite une conception entièrement nouvelle, qui diffère de celle des instruments d'aide extérieure actuellement disponibles. L'imposition de strictes conditions ex ante de ce type et la construction proposée ne sont pas possibles au titre de l'instrument d'aide de préadhésion en vigueur (IAP III). Par ailleurs, les conditions de paiement compléteront et renforceront d'autres formes de soutien bilatéral en faveur des Balkans occidentaux relevant d'autres instruments de l'UE.

Grâce à l'impact financier de la facilité, conjugué à l'apport de fonds encore disponibles au titre de l'IAP III pour le reste de la période couverte par le CFP 2021-2027, l'ampleur de l'aide par habitant fournie aux pays des Balkans occidentaux sera à peu près identique à l'aide moyenne fournie dans l'UE au titre de la politique de cohésion. Ce renforcement budgétaire sans précédent devrait permettre de répondre aux appels croissants de la région en faveur d'une plus grande convergence socio-économique, ainsi que de renforcer le message adressé à la région selon lequel il est possible de retirer des avantages d'une intégration plus étroite avec l'UE avant l'adhésion. L'objectif à plus long terme est d'aider la région à réaliser son plein potentiel en matière de capacités de développement économique et social de sorte qu'elles soient similaires à celles des États membres de l'UE d'ici à 2030.

L'instrument est conçu pour être flexible et adapté à l'objectif consistant à accélérer les réformes socio-économiques fondamentales et à rapprocher la région de l'UE, tout en garantissant la prévisibilité des fonds, ainsi que la transparence et la visibilité en la matière, et l'obligation de rendre des comptes quant à leur utilisation.

L'aide apportée par le nouvel instrument sera **complémentaire** de l'assistance financière actuelle fournie au titre de l'IAP III, ainsi que des programmes de coopération Interreg relevant de la politique de cohésion de l'Union associant les Balkans occidentaux en vue, notamment, de lever les obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontière. Ces aides se renforceront mutuellement. Les réformes spécifiques prévues dans le cadre du programme de réformes garantiront le respect des conditions nécessaires pour permettre de bénéficier pleinement des effets de l'aide financière considérable apportée au titre de la nouvelle facilité et de l'IAP III.

CONCLUSIONS

Les Balkans occidentaux sont confrontés à des défis sans précédent: ils doivent redynamiser leurs économies mises à mal par la pandémie de COVID-19 et faire face aux conséquences actuelles de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. C'est pourquoi la Commission propose que l'UE fasse une **offre exceptionnelle à la région**. De cette offre découleront des possibilités de **renforcer la convergence socio-économique** et de **rapprocher nos partenaires du marché unique de l'UE dans de nombreux domaines**, et elle sera assortie d'un **soutien financier additionnel conséquent**. Cette offre vise à apporter certains des avantages économiques liés à la phase de préadhésion afin de rendre les économies plus fortes et plus résilientes, ainsi qu'à faire bénéficier l'ensemble des entreprises, des travailleurs et des consommateurs d'avantages économiques au

²¹ Le paquet «Élargissement» comprend une communication sur la politique d'élargissement de l'UE, assortie de rapports par pays.

quotidien. En retour, l'intégration de pays bien préparés et plus forts d'un point de vue économique, appliquant les règles et les normes de l'UE avant même leur adhésion, bénéficiera à l'ensemble de l'UE.

Pour libérer le potentiel de ce plan de croissance, **les partenaires des Balkans occidentaux devront respecter les conditions de cette offre en déployant des efforts substantiels pour progresser dans la mise en œuvre du programme national de réforme et renforcer l'intégration économique** au sein de la région. Il incombe à leurs autorités de communiquer efficacement sur le plan de croissance et sa mise en œuvre. Il convient que les Balkans occidentaux et l'UE saisissent cette occasion ensemble pour progresser plus rapidement sur la voie de l'adhésion.

Mesures à l'appui de l'intégration dans le marché unique de l'UE

Entrepreneuriat: avantages pour les entreprises

- Stimuler l'innovation, accroître la valorisation des connaissances et protéger les investissements dans de nouveaux produits en mettant en place un réseau de coopération structuré entre les partenaires des Balkans occidentaux en vue d'une application harmonisée des droits de propriété intellectuelle.
- Stimuler le développement de l'industrie agroalimentaire, notamment de la pêche et de l'aquaculture, conformément aux normes de l'UE. Stimuler les échanges de produits agricoles en reconnaissant les plans d'intervention des Balkans occidentaux en ce qui concerne les fruits et légumes et les plans d'inspection fondés sur les cultures, déjà approuvés par les parties à l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE).
- Stimuler l'innovation i) en mettant en place un **programme de pré-accélération spécifique du Conseil européen de l'innovation (CEI)** pour les Balkans occidentaux, visant à aider les entreprises d'innovation «deep tech» à libérer leur plein potentiel grâce à des idées concrètes et des plans d'investissement et (ii) en soutenant les innovateurs et les entrepreneurs, notamment en les aidant à améliorer leurs compétences grâce aux activités de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et à ses communautés de la connaissance et de l'innovation.
- Accélérer le transfert et le déploiement de solutions d'innovation technologique et sociale pour parvenir à des villes neutres pour le climat et intelligentes.

Se rapprocher de l'UE: possibilités de préparation au marché unique

- Mettre en place une **Académie du marché unique**, un programme de renforcement des capacités destiné à doter les Balkans occidentaux d'infrastructures de qualité rejoignant les niveaux opérationnels de l'UE, de manière à accélérer le processus menant à la libre circulation des marchandises. Il conviendra de cibler en priorité les normes, la certification et l'évaluation de la conformité.
- Promouvoir l'**adhésion et la participation pleines et entières des partenaires des Balkans occidentaux au CEN et au CENELEC, dès que possible.**

Connecter et moderniser: possibilités dans le domaine numérique

- **Rendre la région des Balkans occidentaux plus résiliente en matière de cybersécurité et collaborer avec elle pour lutter contre la cybercriminalité**, notamment en intensifiant la participation aux formations et aux événements organisés par l'Agence de l'UE pour la cybersécurité (ENISA).
- Accorder le plein accès à l'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC).
- Encourager la participation à l'**Interoperable Europe Academy**, aux fins d'un renforcement des compétences numériques avancées des administrations publiques dans le domaine de l'interopérabilité.
- Soutenir le déploiement d'une **connectivité internationale sécurisée** et d'une **infrastructure de réseau 5G** grâce à des projets d'investissement relevant du CIBO, conformément à la boîte à outils de l'UE pour la sécurité des réseaux 5G. Les réseaux 5G soutiendront la transformation numérique dans la région.
- Accélérer la transition numérique des PME et des start-up grâce à la participation au programme pour une Europe numérique et au réseau des pôles européens d'innovation numérique (EDIH)

soutenant les entreprises et le secteur public dans la double transition (écologique et numérique).

- Instaurer un dialogue sur l'intelligence artificielle (IA), notamment avec des initiatives phares (sur les modèles d'IA, par exemple). L'accent sera mis sur l'IA générative et plus particulièrement sur les grands modèles linguistiques.

Promouvoir la reconversion et la mise à niveau des compétences: possibilités en matière d'emploi et de formation

- **Faire en sorte que** l'ensemble des pays des Balkans occidentaux **adhère au cadre Europass**: aider les demandeurs d'emploi à franchir une nouvelle étape dans leur carrière et leur ouvrir de nouvelles perspectives, et **continuer à soutenir leur participation au groupe consultatif pour le cadre européen des certifications**: faciliter la transparence en matière de compétences et de qualifications.
- Étudier les possibilités de participation à certaines activités du réseau européen des **services publics de l'emploi (réseau des SPE)** et de coopération avec le réseau²² pour renforcer les capacités des services publics de l'emploi dans les Balkans occidentaux.
- Créer des lieux de travail plus sûrs grâce au renforcement des capacités des Balkans occidentaux en matière d'inspection du travail.
- Encourager une **participation plus active à l'Année européenne des compétences et au pacte pour les compétences** pour favoriser un état d'esprit axé sur la reconversion et le perfectionnement professionnels, le groupe de coordinateurs nationaux faisant office de plateforme d'échange sur les politiques en matière de compétences.
- Encourager la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels, en particulier en ce qui concerne l'apprentissage et la formation en milieu professionnel dans le cadre de l'**Alliance européenne pour l'apprentissage**.
- Continuer d'encourager la participation de tous les pays des Balkans occidentaux au **volet «Emploi et innovation sociale» (EaSI) du Fonds social européen plus (FSE+)**.

Les jeunes à l'honneur: perspectives pour la jeunesse

- **Faire en sorte qu'il soit plus facile pour les jeunes d'étudier à l'étranger** en facilitant la reconnaissance des titres universitaires et des périodes de mobilité.
- Améliorer l'accès à une éducation de qualité et supprimer les obstacles à l'apprentissage, en faisant en sorte que les partenaires des Balkans occidentaux puissent **participer pleinement à l'espace européen de l'éducation** et en soutenant la coopération transnationale des établissements d'enseignement supérieur.

Élargir les horizons: davantage de facilités dans les domaines du tourisme, des voyages, des transports et des activités culturelles

- Travailler de concert pour promouvoir l'Europe en tant que destination touristique dans les pays tiers **grâce à une adhésion à part entière** de l'ensemble des partenaires des Balkans occidentaux à la **Commission européenne du tourisme**.

²² Conformément aux conditions énoncées dans la décision n° 573/2014/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'amélioration de la coopération entre les services publics de l'emploi (SPE), en particulier pour les pays qui ont adhéré au volet «Emploi et innovation sociale» (EaSI) du Fonds social européen plus (FSE+).

- Fournir les informations nécessaires à l'amélioration de la planification touristique: observateurs dans l'**espace de données pour le tourisme**.
- Développer des **partenariats** entre l'UE et les pays des Balkans occidentaux **axés sur les compétences dans le domaine du tourisme, destinés à attirer les talents** et à accroître et améliorer l'offre touristique de ces pays. Accroître encore la participation de tous les partenaires des Balkans occidentaux au programme Europe créative afin de soutenir le rôle joué par les secteurs de la culture et de la création dans l'économie.

Tranquillité d'esprit: protection des consommateurs

- Permettre aux autorités de surveillance du marché dans les Balkans occidentaux d'accéder à l'**outil de surveillance électronique «Webcrawler»** (robot d'indexation du web) qui détecte les produits ayant été signalés comme dangereux dans Safety Gate.
- Accorder l'**accès à certaines informations publiques** de Safety Gate et, à plus long terme, échanger certaines informations non publiques sur la sécurité des produits et sur les mesures prises dans ce domaine.
- Accorder l'accès²³ à certains éléments de l'«Académie du contrôle de l'application de la législation en ligne».

²³ Dans la mesure où il existe des garanties permettant le traitement des informations conformément aux exigences du droit de l'Union.